

CP Châteauroux : C'est l'heure de changer la donne !

Châteauroux, le 11 septembre 2026.

Ce jeudi 10 septembre 2026 se tenait un **CSA crucial** pour les conditions de travail et la vie de famille des **personnels** puisque les organisations syndicales représentatives devaient se prononcer par vote concernant le schéma organisationnel de la structure et la mise en place du surveillant acteur et de l'autonomie de service.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** préfère effectivement **se salir les mains**, en toute **indépendance** et proposer un **nouveau projet qui servira les agents** ! Mais tout nouveau projet nécessite un **diagnostic sans concessions ni parti pris**.

Lors de ce CSA a été adopté l'organigramme fonctionnel travaillé lors des derniers groupes de travail à **3 voix** (**2 FO / 1 SPS**) contre 1 (**1 UFAP**).

Notre organisation syndicale voulait aller plus loin en faisant revenir **plus de moyens humains à la détention** qui reste **le point noir de la structure en matière de charge et de rythme de travail**.

Nous respectons la démocratie des votes et accueillons ce nouvel organigramme comme un socle nécessaire à une nouvelle organisation.

Concernant **l'autonomie de service**, une **organisation syndicale bien identifiée** interprète les résultats à sa façon et fait preuve **d'amnésie** ! Vu les bâtons qu'elle a mise dans les roues du projet (en diffusant même localement des communiqués du CP Varennes-le-Grand relatifs aux ESP qui n'ont aucun rapport) et en racontant tout et n'importe quoi à qui veut l'entendre plutôt que participer positivement à son élaboration.

Les personnels ont majoritairement répondu favorablement à l'autonomie de service qui on le rappelle ne concerne que la détention (**48 voix sur 88 personnels de détention**) alors que **49 d'entre eux** (sur la totalité de la structure) **se sont abstenus** de répondre sûrement en raison du **manque d'information en la matière ou par désintérêt car non concernés** !

Si les services périphériques sont directement concernés par la réorganisation des mouvements, ce sont bien **les personnels qui officient en hébergement** qui sont concernés par l'autonomie de service et le travail en équipe mobile. D'où notre demande de ne faire voter **que les intéressés** !

Tant qu'à faire demandons aussi aux personnels des établissements voisins de se positionner sur le sujet ! FO saura interpréter les résultats on n'en doute pas !

La création de 4 brigades autonomes reste donc en suspens suite au vote qui a recueilli 2 voix pour (**1 UFAP / 1 SPS**) et 2 voix contre (**FO**).

La Direction ne voulant pas trancher la question, le vote sera de nouveau proposé le 29 septembre prochain lors d'un nouveau CSA.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** demande à ce que des informations complètes soient transmises aux personnels notamment quel planning serait appliqué par le service des agents au cas où certains bâtiments seraient gérés par ce dernier.

Ne soyons pas amnésiques ! Depuis des mois et des mois les personnels en bavent entre les rappels, les enchaînements, le rapport de force en faveur de la population pénale ! Tout ça doit changer ! On ne peut pas se contenter d'un énième aménagement mais on doit d'urgence changer la donne !

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** du CP Châteauroux